



TRANSMISSION DE TÉLÉCOPIE

À: **Mme Christine Perrault, directrice
régionale des services de santé**
Administration régionale du SCC **Numéro:** 450-972-7764

De : RITA M. FRANCIS, présidente **Date:** 18 mars 2020

Re: **Pages:** 4 (incluant celle-ci)

Objet : **MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS DURANT L'ÉTAT D'URGENCE
SANITAIRE**

Veuillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PRIVILÈGE / CONFIDENTIALITY AND PRIVILEGE NOTICE
Ce message et ses annexes sont strictement confidentiels et peuvent être soustraits à la divulgation en vertu des lois applicables. Si vous n'en êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement par retour du courrier télécopieur et le supprimer. Dans ce cas, vous ne pouvez copier ce message ou ses annexes ni en divulguer le contenu à une autre personne.

Secrétariat de l'AAADCQ
A/S Mme Lyne Daigle
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8
Téléphone: 514 954-3471 Télécopieur: 514 954-3451
Courriel : ldaigle@barreau.qc.ca



Montréal, 18 mars 2020

PAR TÉLÉCOPIEUR

Mme Christine Perrault

Directrice régionale des services de santé
Administration régionale du SCC
4, Place Laval, bur. 400
Laval (QC) H7N 5Y3

**OBJET : MAINTIEN DES SERVICES JURIDIQUES ESSENTIELS DURANT
L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE**

Madame,

Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été décrété sur tout le territoire québécois compte tenu de la pandémie de COVID-19. Ainsi, le gouvernement du Québec a intimé toute la population à s'isoler et rester à la maison sauf pour des urgences ou des services jugés essentiels. La Cour du Québec, la Cour fédérale, la Cour supérieure, la Cour d'appel ainsi que la Cour suprême du Canada ont tous suspendu leurs activités sauf pour les demandes urgentes notamment les demandes qui affectent la liberté des personnes (comparution des détenus, enquêtes sur remise en liberté, etc...).

Les avocat(e)s ont l'intention de maintenir leurs services juridiques auprès des personnes incarcérées pour toutes demandes qui affectent leur liberté, incluant les audiences tenues devant la Commission des libérations conditionnelles du Canada, les représentations en cas de transfèrement involontaire et les représentations devant le comité de l'Unité d'intervention structurée.

Par contre, afin de contribuer manière significative à l'effort collectif de limiter la propagation du virus et compte tenu de l'état d'urgence décrétée, nous

Secrétariat de l'AAADCQ
A/S Mme Lyne Daigle
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8
Téléphone: 514 954-3471 Télécopieur: 514 954-3451
Courriel : ldaigle@barreau.qc.ca



demandons la collaboration exceptionnelle du Service correctionnel du Canada ainsi que de la Commission afin de pouvoir limiter les visites d'avocat(e)s dans les pénitenciers.

Tant pour notre santé, celle des personnes incarcérées et celle des officiers du SCC, nous jugeons pertinents de limiter au maximum les visites dans les pénitenciers et favoriser les entrevues téléphoniques.

Or, dans le contexte actuel, nous devons très souvent visiter une personne détenue simplement pour recevoir copie de la documentation qui lui a été communiquée en vertu de l'article 141 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* en vue d'un examen par la CLCC ou copie de son avis de transfèrement involontaire. Or, toutes ces visites pourraient être évitées avec la collaboration du SCC.

Par la présente, nous demandons des mesures d'accommodements raisonnables dans ce contexte d'urgence sanitaire.

D'abord, nous demandons que les agent(e)s de libération conditionnelle puissent transmettre à l'avocat(e) par courriel ou télécopieur tous les documents partagés au délinquant. Il suffirait qu'au moment du partage des documents la personne détenue soit invitée à signer le formulaire Consentement pour divulgation de renseignements personnels (détenu) (CSC/SCC 0487) permettant de transmettre les documents à l'avocat (e) de son choix.

Ensuite, nous demandons aux établissements de favoriser les appels téléphoniques aux avocat(e)s, notamment l'accès au téléphone et une prise de rendez-vous téléphonique efficace.

Nous comprenons que la présence du virus dans un pénitencier représenterait des enjeux de santé publique importants.

Ces deux mesures simples permettraient de réduire de manière substantielle et immédiate les visites d'avocat(e)s dans les pénitenciers tout en assurant le maintien des services juridique touchant la liberté des personnes. Nous vous rappelons que les questions qui touchent la liberté des personnes et l'équité

Secrétariat de l'AAADCQ
A/S Mme Lyne Daigle
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8
Téléphone: 514 954-3471 Télécopieur: 514 954-3451
Courriel : ldaigle@barreau.qc.ca



procédurale sont des droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Nous demeurons ouverts à discuter de toute autre mesure pouvant contribuer à la santé publique jusqu'à la levée de l'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec.

Veillez agréer nos salutations les meilleures.


Me RITA MAGLOÉ FRANCIS
Présidente de l'AAADCQ

cc. **Sénatrice Kim Pate**
Direction de l'établissement Port-Cartier
Direction du Centre régional de réception
Direction de l'établissement Archambault minimum et medium
Direction du Centre fédéral de formation minimum et medium
Direction de l'établissement Cowansville
Direction de l'établissement Drummond
Direction de l'établissement Donnacona
Direction de l'établissement Joliette
Direction de l'établissement La Macaza
Christine Perreault, Directrice régionale des services de santé,
Administration régionale du SCC
Sylvie Blanchet, Vice-présidente CLCC, Bureau national de la CLCC
Martin J. van Ginhoven, Directeur régional de la CLCC, Bureau régional
du Québec

Secrétariat de l'AAADCQ
A/S Mme Lyne Daigle
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8
Téléphone: 514 954-3471 Télécopieur: 514 954-3451
Courriel : lidaigle@barreau.qc.ca